

Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 septembre 2023 — N° 56

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Drainville, ministre de l'Éducation, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat est ajourné au nom de M. Bouazzi (Maurice-Richard).

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 13 h 40.

12 septembre 2023

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 350<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Rivière-du-Loup.

---

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation à la maladie polykystique des reins.

---

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise Aliments Ouimet-Cordon bleu inc.

---

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Oxfam-Québec.

---

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le succès de La Grande foire africaine organisée par le Regroupement de la communauté noire de Lanaudière.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Egbert Gaye, fondateur et rédacteur en chef du journal *Montreal Community Contact*.

---

**12 septembre 2023**

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Sylvain Hurteau et Roger Leroux pour leur acte de bravoure.

---

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme Doris Nolet, directrice du Service de sécurité incendie de Normétal, et de son équipe.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marylou Martineau, athlète paralympique.

---

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de saluer les initiatives des municipalités et des organismes de la circonscription de Mégantic pour venir en aide aux personnes âgées.

---

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Péloquin, avocat.

---

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Gilles Gignac, bénévole de longue date du Festival western de Saint-Tite.

---

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

12 septembre 2023

---

Les travaux reprennent à 14 h 06.

---

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Jacques-Yvan Morin, ancien député de Sauvé, de M. Adrien Ouellette, ancien député de Beauce-Nord, ainsi que des victimes du récent séisme au Maroc.

Puis, Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 31 juillet 2023, que lui a adressée Mme Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, l'informant de sa démission;

(Dépôt n° 700-20230912)

Une lettre, en date du 21 août 2023, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal–Outremont, à titre de leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle depuis le 10 août 2023.

(Dépôt n° 701-20230912)

### Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Autorité des marchés financiers.

(Dépôt n° 702-20230912)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mai 2023 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant la nomination d'un ou d'une ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie;

(Dépôt n° 703-20230912)

12 septembre 2023

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 mai 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant un soutien financier temporaire pour les familles en attente d'une place en service de garde éducatif.

(Dépôt n° 704-20230912)

---

Mme la présidente dépose :

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie à la présidente de l'Assemblée nationale au sujet de M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et député de Borduas*;

(Dépôt n° 705-20230912)

Le rapport d'activité 2022-2023 des Relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 706-20230912)

Le rapport annuel 2022-2023 de la Commission de la fonction publique;

(Dépôt n° 707-20230912)

Une correspondance, entre elle et M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, concernant les motions adoptées par l'Assemblée demandant de divulguer et de rendre publics tous les témoignages et documents de la Commission Grenier;

(Dépôt n° 708-20230912)

Une lettre, en date du 22 juin 2023, que lui a adressée M. Steven Guilbeault, ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 29 mars 2023 demandant la fin de toute subvention aux entreprises pétrolière et gazières par le gouvernement fédéral;

(Dépôt n° 709-20230912)

Copie de la lettre, en date du 16 juin 2023, qu'elle a adressée à M<sup>e</sup> Nour Salah, la désignant à titre de présidente par intérim de la Commission de la fonction publique à compter du 16 juin 2023, conformément à l'article 109 de la Loi sur la fonction publique, et après consultation du premier ministre et du chef de l'opposition officielle;

(Dépôt n° 710-20230912)

**12 septembre 2023**

---

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 12 septembre 2023;  
(Dépôt n° 711-20230912)

Une lettre, en date du 21 août 2023, que lui a adressée Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Virginie Dufour, députée de Mille-Îles, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal-Outremont.

(Dépôt n° 712-20230912)

Mme Soucy, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis, Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 13 septembre 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 713-20230912)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 25 août 2023, s'est réuni afin de modifier la liste des présidentes de séance.

(Dépôt n° 714-20230912)

Puis, elle dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 31 août 2023, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant une nomination au sein de la Commission de l'économie et du travail.

(Dépôt n° 715-20230912)



12 septembre 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue au rapport de comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

### Dépôts de pétitions

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 49 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à permettre aux résidents permanents d'être embauchés comme policiers.

(Dépôt n° 716-20230912)

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 357 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance de la profession de consultante en lactation IBCLC.

(Dépôt n° 717-20230912)

---

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 326 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une route traversant le parc national du Mont-Tremblant.

(Dépôt n° 718-20230912)

---

12 septembre 2023

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 265 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modernisation de l'indice du milieu socioéconomique.

(Dépôt n° 719-20230912)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

M. Girard, ministre des Finances, présente une motion concernant les mesures gouvernementales pour réduire le fardeau fiscal des Québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'adaptation aux changements climatiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

12 septembre 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée massive d'exilés chiliens au Québec, suite au coup d'État militaire survenu au Chili le 11 septembre 1973 qui a renversé violemment le gouvernement du président Salvador Allende, élu démocratiquement par le peuple chilien trois ans plus tôt;

QU'elle se souvienne que la dictature militaire du général Augusto Pinochet, qui a duré jusqu'en 1990, a été directement responsable de la disparition ou exécution d'au moins 3 200 personnes, ainsi que de l'arrestation arbitraire, l'emprisonnement, la torture ou l'exil de dizaines de milliers de personnes ;

QU'elle remémore l'immense élan de solidarité déployé par le peuple québécois, en particulier à travers le mouvement syndical, permettant d'accueillir et de protéger un grand nombre de réfugié-es fuyant la persécution politique ;

QU'elle souligne que ces réfugié-es ont formé le socle de la communauté chilienne au Québec, contribuant à l'avancement de notre société dans plusieurs domaines ;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en mémoire des personnes victimes de la dictature au Chili.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **118** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

12 septembre 2023

---

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, présente une motion concernant l'achat de publicité et la sponsorship de publications sur les plateformes appartenant à Meta; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 12 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 13 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Collège des médecins  
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
Commission de la santé et des services sociaux des  
Premières Nations du Québec et du Labrador  
Regroupement des centres d'amitié autochtones du  
Québec  
Sipi Flamand, chef du Conseil des Atikamekw de  
Manawan  
Société Makivik

12 septembre 2023

---

Femmes Autochtones du Québec  
Assemblée des Premières Nations du Québec et du  
Labrador  
Bureau du principe de Joyce  
Dr Stanley Vollant  
Barreau du Québec  
Darlene Kitty  
Jacques Viens  
Commission des droits de la personne et des droits de la  
jeunesse

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :  
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,  
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12  
secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute  
12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour  
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée  
indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Relations avec les  
Premières Nations et les Inuit soit membre de ladite Commission  
pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 septembre 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 14 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 19 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 10 et d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 21 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Union des producteurs agricoles  
Communauté métropolitaine de Montréal  
Communauté métropolitaine de Québec  
Ville de Montréal  
Ville de Québec  
Ville de Laval  
G15+  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
Ordre des évaluateurs agréés du Québec  
Ordre des urbanistes du Québec  
Société de transport de Montréal  
Ville de Mascouche  
Institut de développement urbain du Québec  
Vivre en Ville  
Association nationale des propriétaires de terrains de golf  
Réseau Québécois des OSBL d'habitation  
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec

12 septembre 2023

---

Barreau du Québec  
Chambre des notaires du Québec  
Autorité régionale de transport métropolitain  
SNAP Québec  
Alliance Ariane

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Transports et de la mobilité durable soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 septembre 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques, le mardi 12 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 13 septembre de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Option consommateur  
Union des consommateurs  
Coalition des associations de consommateurs du Québec  
Association pour la protection des automobilistes  
Équiterre  
Claudia Déméné, École de Design Université Laval  
Association des industries de l'automobile du Canada  
Jonathan Mayer, Université de Sherbrooke  
Manufacturiers et Exportateurs du Québec  
Marc Lacoursière, Université Laval  
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire

Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;



12 septembre 2023

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 14 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 19 septembre 2023 de 10 heures à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec  
Association des professionnels de la construction du Québec  
L'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant  
Vivre en ville

12 septembre 2023

---

Front d'action populaire en réaménagement urbain  
Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Institut de développement urbain  
Barreau du Québec  
Mario Polèse, professeur émérite INRS  
Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier  
du Québec  
Association des groupes de ressource techniques du  
Québec  
Ville de Montréal  
Ville de Québec  
Fédération des Locataires d'Habitations à loyer modique  
du Québec  
Association des propriétaires du Québec  
Réseau Québécois des organismes en habitation  
Regroupement des comités logement et associations de  
locataires du Québec  
Association des juristes progressistes

Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires répartie de la manière suivante :  
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,  
4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant  
l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe  
d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour  
l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition;

Qu'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

12 septembre 2023

---

QUE la ministre responsable de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques, le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15 ainsi que le jeudi 21 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Corporation des entrepreneurs généraux du Québec  
Association des restaurateurs du Québec  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Spiritueux Québec  
Association des microbrasseurs du Québec  
Union québécoise des microdistilleries  
Union des producteurs agricoles du Québec  
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction  
Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Société des alcools du Québec

12 septembre 2023

---

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n°32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

12 septembre 2023

---

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*.

---

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant la mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé, puis afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la mise en place de mesures pour éviter un retour à l'institutionnalisation des personnes handicapées.

12 septembre 2023

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 13 septembre 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'absence de vision et de mesures suffisantes proposées par le gouvernement caquiste en matière de logement, d'aide financière aux études, de soutien aux PME, de lutte à la pénurie de main-d'œuvre et visant à pallier les effets de la hausse du coût de la vie nuit à l'économie du Québec et à la prospérité des familles québécoises.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit maintenant adopté.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, est ajourné.

12 septembre 2023

---

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Mme Roy, ministre de la Famille, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 30.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 30 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 16 h 51, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

### Débats de fin de séance

À 18 h 31, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « le manque d'aide ciblée par le gouvernement pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie ».
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à Mme Roy, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « l'abandon d'un projet de CPE préfabriqués et l'impact de celui-ci sur les familles du Québec ».

**12 septembre 2023**

---

À 18 h 57, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 septembre 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**



12 septembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 118)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Zanetti (QS)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	